

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 3 avril 2017 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillères mesdames Michèle Tremblay et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

**057-2017 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**058-2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 6 mars 2017, tel que lu.

Adopté.

**059-2017 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 mars 2017 pour les chèques #8490 au #8738 totalisant 470 771,40\$.

Adopté.

**060-2017 CORRESPONDANCES**

*Aucune correspondance.*

**061-2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT 528-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

1. Attendu qu'une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) (LCM), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive;
2. Attendu que ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement;
3. Attendu que ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire;
4. Attendu par ailleurs que les tribunaux québécois et canadiens ont validé et interprété de manière large, téléologique et bienveillante les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population puisqu'elles servent l'intérêt collectif;

5. Attendu que la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences;
6. Attendu également que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;
7. Attendu que la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales »;
8. Attendu également qu'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels »;
9. Attendu que l'article 3 de ladite loi prévoit que « la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable »;
10. Attendu que l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection »;
11. Attendu qu'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;
12. Attendu qu'une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol;
13. Attendu que les puits artésiens et de surface constituent une source d'eau potable importante pour des résidents de la municipalité;
14. Attendu par ailleurs que le gouvernement édictait le 30 juillet 2014, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2) (RPEP), dont l'entrée en vigueur de la plupart des articles a été fixée au 14 août 2014;
15. Attendu que les articles 32 et 40 dudit règlement prévoit des distances séparatrices minimales de 500 mètres horizontalement et de 400 mètres verticalement devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier;
16. Attendu que 295 municipalités québécoises, provenant de 72 MRC et Agglomération et représentant 849 280 citoyens et citoyennes, ont réclamé, par le biais d'une Requête commune (adoptée par chacun des conseils municipaux), une dérogation audit règlement afin d'accroître les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);
17. Attendu cependant que 331 municipalités provenant de 75 MRC et Agglomération et représentant 1 171 142 citoyens et citoyennes ont participé à la Démarche commune des municipalités québécoises réclamant ladite dérogation en adoptant une résolution à cet effet;

18. Attendu que notre municipalité a adopté ladite Requête commune par une résolution en bonne et due forme du conseil, résolution qui fut transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);
19. Attendu que lors d'une première rencontre tenue à Drummondville, le 12 septembre 2015, et d'une seconde rencontre tenue à Québec, le 5 décembre 2015, des représentants des municipalités parties à la Requête ont exposé au MDDELCC leur insatisfaction face aux dispositions des articles 32 et 40 du RPEP et demandé que la dérogation leur soit accordée;
20. Attendu que le 10 mai 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée par les 295 municipalités réclamantes invoquant qu'un règlement municipal reprenant les normes et objets contenus dans la Requête commune réclamant cette dérogation soit adopté par chacune des municipalités réclamantes et que soient présentés les motifs qui justifient ce règlement.
21. Attendu que les preuves scientifiques et empiriques disponibles établissent de façon prépondérante que les distances séparatrices prévues dans le RPEP ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement les sources d'eau potable;
22. Attendu par ailleurs l'importance de l'application rigoureuse du principe de précaution en regard de procédés d'extraction d'hydrocarbures par des moyens non conventionnels, comme les sondages stratigraphiques, la complétion, la fracturation et les forages horizontaux, eu égard aux incertitudes sur leurs conséquences éventuelles en regard de la protection des sources d'eau potable et de la santé des résidents et résidentes;
23. Attendu l'importance de l'application du principe de subsidiarité consacré par nos tribunaux et la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) en matière d'environnement;
24. Attendu que, sans admettre sa légalité, il y a lieu de donner suite à la demande du MDDELCC telle que formulée dans sa lettre du 10 mai 2016;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que le règlement 528-2017 soit adopté en remplacement du règlement 476-2012 et qu'il soit décrété et statué ce qui suit, à savoir :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. A) Il est interdit d'aménager un site de forage, de réaliser un sondage stratigraphique ou de mener une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel dans une plaine inondable dont la récurrence de débordement est de 20 ans, dans une plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau identifiée sans que ne soient distinguées les récurrences de débordement de 20 ans et de 100 ans ou à moins de :
  - deux (2) kilomètres de tout puits artésien ou de surface desservant vingt (20) personnes ou moins ou servant à l'alimentation animale;
  - six (6) kilomètres de tout puits artésien ou de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale;

- dix (10) kilomètres de tout lieu de puisement d'eau de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale;
- B) L'étendue de ce rayon s'applique, horizontalement, tant pour les activités qui se déroulent à la surface du sol que pour celles se déroulant dans le sous-sol;
- C) L'étendue de ce rayon, verticalement, est fixée à trois (3) kilomètres de tout puits artésien, puits de surface ou lieu de puisement d'eau de surface pour les activités qui se déroulent dans le sous-sol;
- D) Les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus concernant l'aménagement d'un site de forage ou la réalisation d'un sondage stratigraphique ou d'une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel peuvent être augmentées à la distance fixée dans l'étude hydrogéologique prévue à l'article 38 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ou dans l'étude réalisée par un hydrogéologue à la demande de la municipalité, lorsque l'une ou l'autre de ces études démontre que les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus ne permettent pas de réduire au minimum les risques de contamination des eaux des sites de prélèvement effectué à des fins de consommation humaine ou animale situés sur le territoire couvert par l'étude.
3. Définitions :
- A) « Sondage stratigraphique » : trou creusé dans le sol, à l'exclusion des points de tir pour les levés sismiques, visant à recueillir des données sur une formation géologique, à l'aide notamment d'échantillons et de leurs analyses ainsi que de relevés techniques, réalisée dans le cadre de travaux préliminaires d'investigation pour éventuellement localiser, concevoir et aménager un site de forage destiné à rechercher ou à produire des hydrocarbures, de la saumure ou un réservoir souterrain et le ou les puits qui s'y trouveront.
- B) « fracturation » : opération qui consiste à créer des fractures dans une formation géologique ou à élargir des fissures déjà existantes, en y injectant un fluide ou un autre produit, sous pression, par l'entremise d'un puits.
- C) « complétion » : stimulation physique, chimique ou autre d'un forage gazier ou pétrolier.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la suite de son approbation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et de la publication de cette approbation dans la *Gazette officielle du Québec*, comme le prévoient les dispositions de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté.

062-2017

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 529-2017 ABROGEANT RÈGLEMENT 136-90 ET SES AMENDEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le règlement #136-90 et ses amendements sur la bibliothèque et de le remplacer par une politique d'utilisation des services de la bibliothèque municipale-scolaire;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement #529-2017 qui abroge le règlement #136-90 et ses amendements.

Adopté.

**063-2017 DÉROGATION MINEURE DM 01-2017 : 43 SAINTE-GENEVIÈVE**

Un projet de subdivision de terrain créant les lots projetés 6 044 991 et 6 044 992 pour les bâtiments existants au 43 et 43A rue Sainte-Genève est déposé. La nouvelle ligne de subdivision créera les dérogations suivantes pour les bâtiments existants :

43 Sainte-Genève (lot 6 044 991) :

- Largeur de terrain de 11,06 m au lieu de 12,2 m
- Superficie de terrain de 202,1 m<sup>2</sup> au lieu de 205,0 m<sup>2</sup>
- Marge latérale gauche de 0,26 m au lieu de 2,0 m
- Galerie avant à 0,60 m au lieu de 1,0 m

43A Sainte-Genève (lot 6 044 992) :

- Marge latérale de 0,27 m au lieu de 2,0 m

Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure DM 01-2017, telle que présentée.

Adopté.

**064-2017 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION S 17-03-23 : MODULE DE JEUX PARC PASSE-PARTOUT**

ATTENDU que les demandes de soumission faites sur invitation auprès d'Équipements Récréatifs Jambette Inc., Tessier Récréo-Parc et Techsport Inc.;

ATTENDU que cet appel d'offres utilise une grille d'évaluation;

Le comité de sélection faisant rapport au conseil suite à l'appel d'offres public, les offres suivantes ont été reçues et évaluées.

Entreprises	Pointage
Équipements Récréatifs Jambette Inc.	62
Tessier Récréo-Parc	79
Techsport Inc.	60. <sup>5</sup>

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé à l'offre ayant obtenu le meilleur pointage :

Entreprises	Pointage	Rang	Prix
Équipements Récréatifs Jambette Inc.	62	2	47 128,25 \$
Tessier Récréo-Parc	79	1	45 990,00 \$
Techsport Inc.	60. <sup>5</sup>	3	49 010,22 \$

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité de retenir la proposition de **Tessier Récréo-Parc** au prix de **45 990,00 \$** taxes incluses.

Adopté.

**065-2017 APPROPRIATION DU TRANSFERT DU SURPLUS RÉSERVÉ 2016**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu de confirmer les transferts suivants :

- Surplus du CIT Régie de la Gare 403 592 \$ transféré en surplus réservé pour assumer les augmentations à venir avec la mise en place de l'ARTM.

- Surplus réservé rénovation vieux village. Utilisation du surplus réservé de la façon suivante;

2016	-	6 000 \$
2017	-	6 000 \$
2018	-	5 000 \$

Adopté.

**066-2017 TRAVAUX COURS D'EAU RIVIÈRE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la Loi sur les compétences municipales, sur la branche 1 du cours d'eau Rivière Notre-Dame;

ATTENDU l'article 28 du Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité Régionale de comté et établissant les quotes-parts;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément à l'article 28 du Règlement numéro 208 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur André Dansereau et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Verchères atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 1 du cours d'eau Rivière Notre-Dame par la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la Municipalité de Verchères s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 1 du cours d'eau Rivière Notre-Dame, et ce, en conformité au Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts.

Adopté.

**067-2017 MANDAT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que les directions des services incendie de Verchères et Contrecoeur approchent de la retraite;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'analyser les possibilités d'assurer cette tâche pour le futur;

Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement de confirmer un mandat à Prudent Groupe Conseil et ICARIUM pour nous accompagner dans cette réflexion au montant de 7 435 \$ plus taxes.

Le montant étant assumé à parts égales par les deux municipalités.

Adopté.

**068-2017      DEMANDE DE SUBVENTION 2017 : PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu de présenter une demande de subvention pour le programme d'amélioration du réseau routier et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite demande au député provincial.

Adopté.

**069-2017      PERMISSION DE VOIRIE 2017 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur André Dansereau et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

Que Luc Forcier, directeur général est responsable pour signer les permis. La résolution sera valide pour une période de 12 mois à compter de l'adoption des présentes.

Adopté.

**070-2017      ENGAGEMENT ÉTUDIANT PRÉPOSÉ AU PRÊT- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE**

Selon la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'engager au poste étudiant **madame Gabrielle Laliberté** préposée au prêt à la bibliothèque au salaire minimum en vigueur.

De plus, les étudiants suivants ont été sélectionnés pour faire partie d'une banque de remplaçants :

- Maude Arès-Turgeon
- Marie-Eve Lacasse
- Thalie Beaudoin

Adopté.

**071-2017      ENGAGEMENT STAGIAIRE ASSISTANT-INSPECTEUR EN URBANISME**

Selon la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement d'engager au poste d'assistant-inspecteur en urbanisme **monsieur Danny Nguyen** au salaire de 15\$/heure à raison de 32,5 heures semaine pour la période du 15 mai au 25 août 2017.

Adopté.

**072-2017      RÉOLUTION MUNICIPALE POUR L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu de nommer Sylvie Bissonnette, mandataire pour déposer la demande : **Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018** au Ministère de la Culture et des Communications, et à signer la convention à venir.

Adopté.

**073-2017      ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu d'adopter la politique de développement des collections de la bibliothèque municipale-scolaire Dansereau-Larose.

Adopté.

**074-2017      ADOPTION DES POLITIQUES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre de la Mutuelle SST de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est à réviser son programme de prévention;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu d'adopter les politiques suivantes :

- *Politique SST et le leadership de direction en prévention*
- *Politique de santé et de sécurité au travail*
- *Politique du comité de santé et sécurité*
- *Politique pour les équipements de protection individuelle (ÉPI)*
- *Politique du programme des mesures d'urgence*
- *Politique de déclaration d'accident*
- *Politique d'assignation temporaire*

Adopté.

**075-2017      RÉOLUTION D'APPUI – POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES VISANT LA FLUIDITÉ SUR L'AUTOROUTE 30 ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 20**

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30, entre les autoroutes 10 et 20, souffre de problèmes de congestion chronique et croissante;

CONSIDÉRANT que des changements majeurs en termes de déplacements routiers sont à prévoir dans les années à venir, avec notamment le développement du Réseau électrique métropolitain, les travaux de remplacement du pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et la création de pôles logistiques et de zones industrialo-portuaires sur le territoire de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que les déplacements à l'interne de la Couronne Sud ont connu une croissance de 50 % en 10 ans et qu'une large part de ces déplacements se font en automobile;

CONSIDÉRANT qu'une unanimité des acteurs économiques de la région ont identifié la nécessité d'optimiser l'autoroute 30 lors du Sommet économique de l'agglomération de Longueuil, le 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'avenir des entreprises de la région passe notamment par une meilleure fluidité sur l'autoroute ;

Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le comité Transport de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) visant à améliorer la fluidité sur l'autoroute 30;

DE SOUTENIR les actions de la CCIRS visant à :

Demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de prendre dès aujourd'hui des mesures afin d'améliorer la circulation des personnes, des biens et des marchandises sur les autoroutes 20 et 30;



Demander au MTMDET d'établir et de rendre public un échéancier précis de l'élargissement de l'autoroute 30;

Demander que soit considérée, comme mesure transitoire, l'implantation de voies réservées sur l'accotement des autoroutes 20 et 30 pour le transport en commun, les véhicules à haut taux d'occupation, le covoiturage et les véhicules lourds.

Adopté.

**076-2017 SUBVENTION EXCELLENCE SPORTIVE – LEE-ANNE MASSÉ**

Madame Nathalie Fillion se retire de l'assemblée pour cette résolution.

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 175 \$ à Lee-Anne Massé pour sa participation à la compétition nationale de Cheerleading les 8 et 9 avril 2017.

Adopté.

Madame Fillion réintègre l'assemblée.

**077-2017 SUBVENTION EXCELLENCE SPORTIVE – IRIS GABELIER**

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 175 \$ à Iris Gabelier pour sa participation avec l'équipe Québec en cyclisme à la compétition nationale du Championnat canadien du 31 mars au 2 avril 2017.

Adopté.

**078-2017 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2017**

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et il résolu à l'unanimité de mandater madame Isabelle Boisseau, coordonnatrice loisirs, culture, tourisme pour présenter et signer la demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2017.

Adopté.

**079-2017 DÉFI MÉTROPOLITAIN – TOUR CYCLISTE 28 MAI 2017**

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage du tour cycliste Défi métropolitain sur notre territoire le dimanche 28 mai 2017 et leur arrêt diner au parc des Pionniers.

Adopté.

**080-2017 MARCHÉ FERMIER 2017 - CONTRAT AVEC ANDRÉA PARENT ET MARIE-JOSÉE FRIGON**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir avec mesdames Andréa Parent et Marie-Josée Frigon pour l'organisation du Marché Fermier 2017.

Adopté.

**081-2017 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 23 AU 29 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT que le Québec promouvoit l'action bénévole et la reconnaissance de nos concitoyens qui contribuent à l'essor de la vie communautaire par le bénévolat avec la tenue de la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 23 au 29 avril prochain;

CONSIDÉRANT l'importance du bénévolat dans la vie de notre communauté par la grande variété d'actions bénévoles et la grande diversité des gens qui posent ces gestes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères tient à encourager et soutenir la participation bénévole dans toutes les couches de la population.

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard de proclamer la semaine du 23 au 29 avril 2017, SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE dans notre Municipalité.

Adopté.

**082-2017 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANE DU 23 AU 29 AVRIL 2017**

Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur André Dansereau et résolu unanimement de souligner la semaine nationale du don d'organe du 23 au 29 avril 2017.

Le drapeau de l'organisation sera installé à la mairie.

Adopté.

**083-2017 AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

En conséquence, il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

**084-2017 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

**085-2017 CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 45, la séance est levée sur la proposition de madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Gilles Lamoureux.

Adopté.

L'assemblée est close.

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alexandre Bélisle, maire

---

Luc Forcier, sec.très.

**086-2017** Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Secrétaire-trésorier

---

## Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 3 avril 2017

### **Concernant les investissements dans les parcs, est-ce que les parcs de quartier ont eux aussi été améliorés ?**

Depuis plus de 10 ans, la Municipalité investit 35 000 \$ par année dans les équipements de parc. L'ensemble des parcs est pris en considération et des investissements ont été faits dans tous les parcs avec équipement.

### **Questionnement sur les modules du parc-école :**

Ces modules sont sous la responsabilité de l'école. La Municipalité a tout de même pris en considération leur composition dans le choix du module à venir au parc Passe-Partout.

### **Questionnement sur le chèque pour la participation au congrès de l'UMQ :**

Cette année, le congrès étant à Montréal et n'ayant pas d'hébergement à assumer, il y a plus d'élus qui participeront à ce congrès.

### **Questionnement sur un remboursement de taxes dans la liste des chèques :**

Suite à une subdivision, certaines propriétés ont été modifiées. Des remboursements ont donc été émis, mais de nouveaux comptes de taxes ont aussi été envoyés.

**Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.**

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #8490 ET #8502  
 CHÈQUES #8572 AU #8590  
 CHÈQUES #8601 AU #8738

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDEOTRON LTEE	INTERNET	348,98 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	37 735,43 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	795,30 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	298,13 \$
PR	GAZ METRO	GAZ	2,98 \$
PR	BELL Canada	TÉLÉPHONE	2 797,31 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	73,35 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FÉVRIER 2017)	365,70 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (FÉVRIER 2017)	11,15 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE MARS 2017 (3 DE 12)	28,47 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE MARS 2017 - ADM., INCENDIE, FÊTE DES JOUES ROUGES	116,60 \$
8490	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE MARS 2017 (3 DE 12)	14 458,11 \$
8491	DISS TORSION INC.	ACTIVITÉS HIVER 2017	421,89 \$
8494	GINETTE BLANCHARD	ACTIVITÉS HIVER 2017	840,00 \$
8496	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉS HIVER 2017	1 568,00 \$
8498	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT POUR LES RUES MARS 2017 (4 DE 5)	20 419,20 \$
8499	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	QUOTE-PART (1 DE 2)	60 416,43 \$
8500	D. LANGEVIN INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT PORTION MTÉE CALIXA-LAVALLÉE 2016-2017	2 529,45 \$
8501	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
8502	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
8572	CMP MAYER INC. - ÉQUIPEMENTS INCENDIE	POIGNÉES (2) PROTECTION INCENDIE	134,81 \$
8573	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75,00 \$
8574	ACADÉMIE DES POMPIERS	FORMATION SAUVETAGE SUR GLACE LES 11, 18 ET 19 FÉVRIER 2017 PROTECTION INCENDIE	5 748,75 \$
8575	PG SOLUTIONS INC.	FOURNITURE DE BUREAU (CHÈQUES PAYABLES)	910,60 \$
8576	CITOYEN	SUBV. SPORTS JEUNES	75,00 \$
8578	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	CODE DES MUNICIPALITÉS, LOIS ET ANNOTATIONS JURISPRUDENTIELLES - FEUILLES MOBILES	1 200,15 \$
8579	LUC FORCIER	FRAIS DÉPLACEMENT RENCONTRE MUN. RURALES À ST-AMABLE, FORMATION ADGMQ À MONTRÉAL. DÛNER RENCONTRE FIME À MONTRÉAL	237,22 \$
8580	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	IMMATRICULATIONS 2017	12 465,59 \$
8581	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	474,28 \$
8582	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES MARS 2017 (3 DE 12)	30 380,00 \$
8583	S.T.R. MICRO	FOURNITURE INFORMATIQUE (CÂBLE HDMI ET MONITEUR TRAVAUX PUBLICS)	224,75 \$
8584	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION FÉVRIER 2017 (2 DE 12)	28,00 \$
8585	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT - ADMINISTRATION	10,84 \$
8586	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADM., BIBLIO, FÊTE DES BÉNÉVOLES, DANSE MODERNE	1 064,58 \$
8587	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75,00 \$
8588	ALEXANDRA DESLAURIERS	MATÉRIEL ET ACTIVITÉ PISCINE 28/02/2017 SEMAINE DE LA RELÂCHE	181,24 \$
8589	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE LE REFLÈT FÉVRIER/MARS/AVRIL/MAI 2017	347,51 \$
8590	CROIX-ROUGE CANADIENNE	SERVICES AUX SINISTRÉS AVRIL 2017 À MARS 2018	925,12 \$
8601	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	1 074,95 \$
8602	BEAUDOIN HURENS INC.	STAT-012A STATION STE-FAMILLE	3 777,39 \$
8603	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) FÉVRIER 2017 (2 DE 12)	277,00 \$
8604	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	REMPLACEMENT LE CHÈQUE #7206 EN DATE DU 8/07/2016 - PASSÉ DÛ	313,11 \$
8605	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	1 218,05 \$
8606	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE FÉVRIER 2017 (2 DE 12)	17 425,00 \$
8607	CHAUFFAGE-VENTILATION JEAN-PAUL ARÈS INC	BAT-044A SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	9 634,90 \$
8608	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	AJUSTEMENT CONTRAT 2016 ACTIVITÉ KARATÉ	1 225,00 \$
8610	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	522,77 \$
8611	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	311,27 \$
8612	NOUS LES ARTS	ANIMATION - BIBLIOTHÈQUE	287,44 \$
8613	ARÉO-FEU LTÉE	BOTTES/VESTE DE COMMANDEMENT PROTECTION INCENDIE	757,55 \$
8614	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER MARS 2017 (3 DE 12)	186,83 \$
8615	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	ADM., VOIRIE, USINE FILTRATION, PISCINE (ENTRETIEN PORTE), DIVERS FÊTE DES JOUES ROUGES, ENTRETIEN DU 596 M-VICTORIN	509,54 \$
8616	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./VOIRIE, PARCS, GARAGE RUE AQUEDUC	328,68 \$
8617	DESCHAMPS CHEVROLET PONTIAC BUICK	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	52,23 \$
8618	LOCATION D'OUTILS GUILBAULT & FILS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	24,49 \$
8619	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	ENTRETIEN SOUFFLEUR	767,45 \$
8620	PHARMACIE VERCHÈRES	MATÉRIEL TROUSSE PREMIERS SOINS ADMINISTRATION	9,98 \$
8621	GARAGE STAN CHAGNON	ESSENCE	1 509,00 \$
8624	TENAQUIP LTD	MATÉRIEL PROTECTION INCENDIE, VOIRIE, PARCS	463,01 \$
8625	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ENTRETIEN UNITÉ CHAUFFAGE STATION ÉPURATION	329,81 \$
8626	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN VÉHICULE (V-22-00) VOIRIE	1 492,91 \$
8627	INFO PAGE	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS MARS 2017 (3 DE 12)	231,73 \$
8628	AUDIOTECH	ÉQUIPEMENTS SONORISATION DU 16 FÉVRIER AU 3 MARS 2017	977,29 \$
8629	GROUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) MARS 2017 (3 DE 12)	42,50 \$
8630	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (328.83\$) ET EAUX USÉES (205.81\$)	534,64 \$
8631	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	68,60 \$
8632	AUTOBUS INTERSCO	TRANSPORT POUR LES ACTIVITÉS SEMAINE DE RELÂCHE (27/02/2017 CENTRE DES SCIENCES MONTRÉAL, 28/02/2017 COMPLEXE AQUATIQUE VARENNES, 01/03/2017 ZUKARI STE-JULIE, 02/03/2017 COLONIES DES GRÈVES CONTRECOEUR)	1 494,69 \$
8633	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 18/02/2017 AU 581 MARIE-VICTORIN	525,00 \$
8634	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR DU 01/02/2017 AU 27/02/2017	59,50 \$
8635	MÉTRO VERCHÈRES INC	AUTRES BIENS NON DUR./ADM., VOIRIE, FÊTE DES JOUES ROUGES	131,33 \$
8636	ANDRÉ LAROUCHE	DIVERS PROTECTION INCENDIE	126,47 \$
8637	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE QC	49 <sup>e</sup> CONGRÈS 2017 PROTECTION INCENDIE	488,64 \$
8638	DAKOTA GRAVE	DÉPÔT ACHAT COSTUMES SPECTACLE DANSE MODERNE	250,00 \$
8639	CITOYENS (4)	SUBV. SPORTS JEUNES	210,00 \$
8644	CHRISTINE BÉLANGER	CONTRAT - RESSOURCE ACTIVITÉ 18/02/2017 FÊTE DES JOUES ROUGES	100,00 \$
8645	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	650,58 \$
8646	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	BILLETS (10) GALA DE LUTTE 18/03/2017	100,00 \$
8647	UBA INC.	CHLORE USINE FILTRATION	1 132,50 \$
8648	KORVETTE 01	DIVERS FÊTE DES JOUES ROUGES	9,29 \$
8649	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	378,91 \$
8650	SYSTÈMES D'ENTRÉE ASSA ABLOY CANADA INC.	ENTRETIEN PORTE BIBLIOTHÈQUE	1 176,95 \$
8651	ALTO COMMUNICATION	CELLULAIRE APPLE IPHONE 6S (SERVICES TECHNIQUES)	377,56 \$
8652	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75,00 \$
8653	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE FÉVRIER 2017 (2 DE 12)	344,93 \$
8654	FLEURISTE VARENNES	CORBEILLE DE FLEURS POUR M. TRUDEAU (PÈRE DE MARC TRUDEAU)	100,00 \$
8655	STEPH MUSIK	ÉQUIPEMENTS SONORISATION (CÂBLE)	22,98 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #8490 ET #8502  
 CHÈQUES #8572 AU #8590  
 CHÈQUES #8601 AU #8738

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
8656	SOLUTION ANIMATION	ACTIVITÉS 27/02/2017 ET 01/03/2017 SEMAINE DE RELÂCHE	1 574,47 \$
8657	COLONIE DES GRÈVES	ACTIVITÉ 02/03/2017 SEMAINE DE RELÂCHE	481,25 \$
8658	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	ACCÈS COURRIEL ÉLECTRONIQUE DE IT CLOUD (backup)	811,26 \$
8659	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	CONGRÈS UMQ DU 4 AU 5 MAI 2017 (7 INSCRIPTIONS)	6 237,42 \$
8660	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	ÉQUILIBRATION ET MISE À JOUR DU RÔLE FONCIER (1 DE 4)	17 147,95 \$
8661	ALEXANDRE BEAUDOIN	PROGRAMME SOUTIEN ÉLITE - CHAMPIONNAT CANADIEN DE KARATÉ DU 24 AU 26 FÉVRIER 2017 POUR ELRIC BEAUDOIN	175,00 \$
8662	ALEXANDRA DESLAURIERS	ACHAT DIVERS SEMAINE DE RELÂCHE	20,16 \$
8663	CITOYEN	SUBV. SPORTS JEUNES	90,00 \$
8664	ANIMATION LA FORGE	ACTIVITÉ KATAG	1 560,00 \$
8665	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE DU 18/02/2017 AU 581 MARIE-VICTORIN	525,00 \$
8666	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES BIMENSUELLES ET OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANTS (LOISIRS)	1 266,11 \$
8667	CITOYEN	SUBV. SPORTS JEUNES	37,50 \$
8668	FERME LE PIGEONNIER INC.	BALLES (5) DE PAILLE	25,00 \$
8669	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBV. LOCATION DE SALLE POUR LE GALA DE LUTTE 18/03/2017 ET LA PUBLICITÉ	750,00 \$
8670	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	VIGNETTES STATIONNEMENT (600) POUR QUAI	275,94 \$
8671	BEAUDOIN HURENS INC.	STAT-012A STATION STE-FAMILLE	9 916,59 \$
8672	TETRA TECH QI INC.	AUDIT QUINQUENNAL DES INSTALLATIONS PRODUCTION D'EAU POTABLE (USINE FILTRATION)	5 346,34 \$
8673	LOGICIELS SPORT-PLUS INC.	FRAIS MENSUELS JANVIER ET FÉVRIER 2017 (1 ET 2 DE 12)	161,58 \$
8674	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	447,75 \$
8675	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE DU 30/01/2017 AU 306 MARIE-VICTORIN ET DU 31/01/2017 AU 590 MARIE-VICTORIN	1 050,00 \$
8676	FLEURISTE VARENNES	CORBEILLE DE FLEURS POUR MME ROLLANDE DANSEREAU (MÈRE DE SYLVIE BISSONNETTE)	100,00 \$
8677	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	CONTRIBUTION 5\$/ÉLÈVE (58 ÉLÈVES) COURS DE KARATÉ	290,00 \$
8678	COMBEQ	ADHÉSION 2017	402,41 \$
8679	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE - CTM	BATTERIES PREMIERS RÉPONDANTS ET PROTECTION INCENDIE	149,47 \$
8680	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2017	333,69 \$
8681	SR IMPRIMERIE	AUTOCOLLANTS NOUVEAU LOGO RUES PRINCIPALES POUR ORIFLAMMES	68,99 \$
8682	S.T.R. MICRO	BATTERIES (2) POUR ORDINATEURS AU PRÊT - BIBLIO (UPS EATON)	275,92 \$
8683	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT - LOISIRS (SOUSSION MODULE DE JEUX)	37,06 \$
8684	CITOYEN	REMBOURSEMENT ACTIVITÉ - BADMINTON	86,25 \$
8685	RICARDO RUIZ, PHOTOGRAPHE	PHOTO MADELEINE (PRISE DE PHOTO/CADRE/MONTAGE/DROITS)	575,00 \$
8686	AMUSEMENT BORÉAL	DÉPÔT JEUX GONFLABLES FÊTE NATIONALE	1 086,65 \$
8687	HECTOR SOLUTIONS D'AFFARIES INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE ADM. INCENDIE	390,74 \$
8688	ISABELLE BOISSEAU	FRAIS DÉPL. À CALIXA-LAVALLÉE (VOIR PANNEAU D'ARTISAN) ET ST-MARC RENCONTRE REFER	27,93 \$
8689	SPICER CANADA ULC	PAPIERS PHOTOCOPIEUR	648,35 \$
8690	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT RANG DES ÉRABLIÈRES ET RANG ST-JOSEPH (3 DE 5)	1 103,76 \$
8691	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	448,67 \$
8692	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	810,22 \$
8693	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	CONTRAT ENTRETIEN USINE FILTRATION (1 DE 3)	3 294,03 \$
8694	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE MARS 2017 (3 DE 12)	17 425,00 \$
8695	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN	CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA-5551 AVRIL 2017 (4 DE 12)	208,68 \$
8696	CITOYEN	SUBV. SPORTS JEUNES	37,50 \$
8697	CITOYEN	PROGRAMME D'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	100,00 \$
8698	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	561,14 \$
8700	MARTECH INC.	MATÉRIEL SÉCURITÉ CIVILE (VESTES, ARRÊT, ETC.)	1 202,07 \$
8701	CARGILL LTD M2083	SEL	3 298,96 \$
8702	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	CENTRALE DU 9/04/2017 AU 9/04/2018 POSTE DE POMPIER, VÉRIFIER BALLAST ET ÉCLAIRAGE D'URGENCE AU 596 M-VICTORIN (PRESBYTÈRE), CHANGER INTERRUPTEUR SOUS-SOL MAIRIE, VÉRIFIER ÉVACUATEUR ET CHAUFFAGE AU GARAGE, VÉRIFIER ÉCLAIRAGE USINE D'ÉPURATION	829,31 \$
8703	PRACTICA LTD	DISTRIBUTEUR ET SACS DE RAMASSAGE (CHIENS/CHATS)	292,81 \$
8704	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS DE TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	10,86 \$
8705	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER AVRIL 2017 (4 DE 12)	186,83 \$
8706	COL BLEU	BOTTES DE TRAVAIL	229,94 \$
8707	ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC	PRODUITS HYGIÉNIQUES ADM., VOIRIE, PARCS, ADM. AU 596 M-VICTORIN	1 412,25 \$
8708	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	NEIGE USÉE À CONTRECOEUR - FACTURÉ (2 050\$) ET CHARGEMENT NEIGE 16/03/2017	4 937,00 \$
8709	LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE VERCHÈRES	AJUSTEMENT DU PROFIT DU CONCERT DE NOËL DU 18/12/2016	125,00 \$
8710	RÉSIDENCE FLORENTINE DANSEREAU	AJUSTEMENT DU PROFIT DU CONCERT DE NOËL DU 18/12/2016	125,00 \$
8711	MAISON DES JEUNES DE VARENNES	SUBV. SUPPORT FINANCIER FESTIVAL JEUNESSE 2017	200,00 \$
8712	CRÉATIF & CONCEPT, ENSEIGNES	DÉPÔT PARC-073 ENSEIGNES PARCS FONTAINE, DES PIONNIERS (2), ERNEST-CHICOINE, JEAN-MARIE-MOREAU ET DES CHALOUPIERS	3 522,59 \$
8713	CITOYENS (6)	REMBOURSEMENT TAXES	925,55 \$
8719	CITOYENS (2)	REMBOURSEMENT TAXES (SUBDIVISION TERRE AGRICOLE ET LA RÉSIDENCE)	17 931,10 \$
8721	COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES	UTILISATION LOCAUX PÉRIODE DU 28 AOÛT AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 514,87 \$
8722	CITOYENS (2)	SUBV. SPORTS JEUNES	75,00 \$
8724	ÈVE ROBERT	FRAIS DÉPLACEMENT MARS 2017 ET FORMATION 22/03/2017 GESTION PRÉVENTIVE DES CAMPS À KINGSEY FALLS	237,83 \$
8725	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 11 MARS 2017 POUR LE 178 PETIT-COTEAU	525,00 \$
8726	PIZZ VERCHÈRES	REPAS SORTIE DU 23/03/2017 POUR LE 403-407 M-VICTORIN PROTECTION INCENDIE	62,09 \$
8727	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	538,96 \$
8729	GROUPE BISSONNETTE INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE	540,33 \$
8730	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT 1 <sup>ER</sup> FÉVRIER 2017 AU 17 MARS 2017	143,33 \$
8731	COL BLEU	BOTTES DE TRAVAIL D'ÉTÉ	57,48 \$
8732	CARROSSERIE LORANGE INC.	RÉPARATION ET PEINTURE SUZUKI (V37-12)	769,78 \$
8733	CITOYEN	VER-FIME - 02 (136 TERRES-NOIRES)	8 158,00 \$
8735	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE DEMANDE #45 SP-2016-0709	85,66 \$
8737	ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QC	COTISATION 2017	360,92 \$
8738	STR MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	POINT D'ACCÈS ENGENIUS EAP600 (WI-FI)	164,63 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATION)	5 663,64 \$
		SALAIRES	64 705,36 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	25 506,10 \$
		TOTAL:	470 771,40 \$

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #8490 ET #8502  
CHÈQUES #8572 AU #8590  
CHÈQUES #8601 AU #8738

---

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE
------------------	--------------------	---------------------------

---

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 mars 2017

Luc Forcier,  
Secrétaire-trésorier et Directeur général

\*\*\* NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # (1 DE 2)

#8622

#8623

#8728

CHÈQUES ANNULÉS

#8736

#8699

CHÈQUE #8491 EST LA SOMME DES CHÈQUES #8491 AU #8493  
CHÈQUE #8494 EST LA SOMME DES CHÈQUES #8494 AU #8495  
CHÈQUE #8496 EST LA SOMME DES CHÈQUES #8496 AU #8497  
CHÈQUE #8640 EST LA SOMME DES CHÈQUES #8640 AU #8643  
CHÈQUE #8713 EST LA SOMME DES CHÈQUES #8713 AU #8718  
CHÈQUE #8719 EST LA SOMME DES CHÈQUES #8719 AU #8720  
CHÈQUE #8722 EST LA SOMME DES CHÈQUES #8722 AU #8723